

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 165

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 8 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Décembre 1976

Perles de *La Suisse* (16 XI 76) : « Et, bien évidemment, dans la Péninsule on ne s'est pas gêné de raviver le feu ! » — « Bref, nous osons espérer que demain le football prendra le dessus de la polémique. »

Sanctionner

Ce verbe signifie : approuver, confirmer, donner la sanction. Sous l'influence de « sanction pénale », on lui donne souvent le sens de « punir d'une sanction », sens dont l'Académie a rappelé en 1969 qu'il était abusif.

Il faut ajouter qu'il entraîne des confusions ; comment interpréter, par exemple, cette phrase du *Journal de Genève* (11 XI 76), si l'on n'est pas au courant de l'affaire en question : « Dénier de justice, arbitraire, le verdict de la Haute Cour fédérale *sanctionne* sans équivoque toute la procédure suivie par les autorités valaisannes dans cette tumultueuse affaire de l'altiport de Verbier. » L'auteur voulait dire : condamne...

(Défense du français, No 165, décembre 1976)

Semblable, similaire

Bien qu'issus l'un et l'autre du latin *similis* (le premier au XII^e siècle, le second au XIX^e), ces doublets ne sont pas exactement synonymes. « Similaire », qui indique une ressemblance sommaire et purement fonctionnelle, s'applique à des objets qui peuvent servir au même usage ; « semblable », à des objets qu'on pourrait confondre en les voyant.

« Similaire » ressortit principalement au vocabulaire administratif et commercial. Il s'emploie toujours sans complément (on ne peut pas dire : cet objet est « similaire » à celui-là).

(Défense du français, No 165, décembre 1976)

« Projection »

Même le dictionnaire des « Mots dans le vent » n'a pas enregistré l'anglicisme *projection*, abondamment utilisé par les agences de presse, notamment lorsque des élections importantes ont lieu quelque part : « Les *projections* n'accordent que 49 % des voix à M. Ford. »

Tiré du jargon de l'informatique, ce terme est un équivalent inutile de « prévision ».

(Défense du français, No 165, décembre 1976)

« Chypriote »

Les meilleurs dictionnaires ne connaissent que l'adjectif « cypriote ».

D'autres, comme ceux de la maison Larousse, donnent le synonyme « chypriote ».

Outre que ce dernier est inélégant, il faut donner la préférence au premier en raison de l'étymologie du mot Chypre : le grec *Kypros* (= cuivre).

(Défense du français, No 165, décembre 1976)

« Epouse »

Dès le XVII^e siècle, « époux, épouse » s'employait surtout dans le sens élevé, tragique ou oratoire. Il ne s'emploie plus guère que dans le sens juridique et administratif.

« Dans le style familial, il sent son bourgeois » (Dupré). On dira donc : M. Untel et sa femme (et non : son épouse) ; je vous présente mon mari, ma femme.

Seule exception admissible : le cas où « femme » (qui est le féminin aussi bien d'« homme » que de « mari ») pourrait prêter à confusion. Exemple : elle est plus épouse que mère (elle aime mieux son mari que ses enfants).

(Défense du français, No 165, décembre 1976)

Date

Au début de ce mois, la Direction d'arrondissement des téléphones de Lausanne a envoyé au bureau de poste d'une localité vaudoise un avis annonçant une coupure téléphonique pour « mardi, le 14 décembre »...

Fait aggravant : ce dernier membre de phrase n'était pas écrit à la main, mais apposé au moyen d'un timbre humide. Ce qui prouve que cet arrondissement utilise régulièrement une formule rédigée en allemand mal traduit (*Dienstag, den...*).

On dit en français : le mardi 14 décembre.

(Défense du français, No 165, décembre 1976)